

Mémoire

présenté au Bureau des Audiences Publiques sur le développement durable de la production porcine du Québec

André Desaulniers

Mars 2003

Je vous adresse ce mémoire en tant que citoyen et propriétaire riverain d'une parcelle de terrain le long de la rivière Trout-River située entre la frontière canado-américaine et la ville de Huntingdon.

J'aimerais aborder certains thèmes nouveaux et revenir sur certains autres aspects qui furent déjà traités lors de ces audiences.

Les rivières privées :

Je voudrais que les commissaires du BAPE se penche sur un aspect qui m'a semblé avoir été oublié durant ces débats : Ce sont les droits inhérents aux rivières privées.

Je base ma réflexion sur les articles suivants du Code civil du Québec :

919. Le lit des lacs et des cours d'eau navigables et flottables est, jusqu'à la ligne des hautes eaux, la propriété de l'État.

Il en est de même du lit des lacs et cours d'eau non navigables ni flottables bordant les terrains aliénés par l'État après le 9 février 1918; avant cette date, la propriété du fonds riverain emportait, dès l'aliénation, la propriété du lit des cours d'eau non navigables ni flottables.

Dans tous les cas, la loi ou l'acte de concession peuvent disposer autrement.

1991, c. 64, a. 919.

979. Les fonds inférieurs sont assujettis, envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement.

Le propriétaire du fonds inférieur ne peut élever aucun ouvrage qui empêche cet écoulement. Celui du fonds supérieur ne peut aggraver la situation du fonds inférieur; il n'est pas présumé le faire s'il effectue des travaux pour conduire plus commodément les eaux à leur pente naturelle ou si, son fonds étant voué à l'agriculture, il exécute des travaux de drainage.

1991, c. 64, a. 979.

980. Le propriétaire qui a une source dans son fonds peut en user et en disposer.

Il peut, pour ses besoins, user de l'eau des lacs et étangs qui sont entièrement sur son fonds, mais en ayant soin d'en conserver la qualité.

1991, c. 64, a. 980.

981. Le propriétaire riverain peut, pour ses besoins, se servir d'un lac, de la source tête d'un cours d'eau ou de tout autre cours d'eau qui borde ou traverse son fonds. À la sortie du fonds, il doit rendre ces eaux à leur cours ordinaire, sans modification importante de la qualité et de la quantité de l'eau.

Il ne peut, par son usage, empêcher l'exercice des mêmes droits par les autres personnes qui utilisent ces eaux.

1991, c. 64, a. 981.

982. À moins que cela ne soit contraire à l'intérêt général, celui qui a droit à l'usage d'une source, d'un lac, d'une nappe d'eau ou d'une rivière souterraine, ou d'une eau courante, peut, de façon à éviter la pollution ou l'épuisement de l'eau, exiger la destruction ou la modification de tout ouvrage qui pollue ou épuise l'eau.

1991, c. 64, a. 982.

983. Les toits doivent être établis de manière que les eaux, les neiges et les glaces tombent sur le fonds du propriétaire.

1991, c. 64, a. 983.

Rappelons à des fins historiques que des articles analogues à ceux ci-haut existaient déjà dans le Code civil du Bas-Canada (articles 400, 501, 502, 503 et 539). Donc il ne s'agit pas de droits nouveaux.

Voici l'essentiel de ce que monsieur Régis Moreau du Service du domaine hydrique (Étude et recherches) du Ministère de l'environnement du Québec m'écrivait dans sa lettre datée du 22 octobre 1987 :

« L'opinion du ministère est que la rivière Trout est non navigable et non flottable : elle n'a que 165 milles carrés de bassin de drainage.

« Et comme elle passe au primitif entre les cantons Elgin et Godmanchester en front de lots concédés par la Couronne avant le 01-06-1884 selon notre étude de ce bassin, la rivière Trout est privée propriété des riverains.

« Vous êtes donc propriétaire du lit de la rivière jusqu'au centre (ou mieux jusqu'au fil de l'eau) : vous pouvez pêcher et utiliser le fond en

front de chez-vous. Mais tous vos droits privés à la rivière doivent respecter aussi ceux des autres : car c'est un genre de propriété commune. Il existerait sur les cours d'eau privés une servitude légale de navigation de sorte que vous ne pourriez empêcher les gens de passer sur l'eau. Enfin, comme c'est un cours d'eau municipal (non navigable), il est sous le contrôle du Code municipal et de la municipalité qui peut faire des règlements. »

Concrètement, cela signifie que la propriété de mon lot riverain s'arrête au milieu du lit du cours d'eau. D'ailleurs la rivière Chateauguay et tous les ruisseaux des municipalités du Haut-St-Laurent (Elgin, Godmanchester, Hinchinbrooke, etc.) répondent aux critères de cours d'eau privés.

La question que je voudrais poser au nom de toutes les personnes dans cette situation et pour laquelle je voudrais obtenir une réponse est la suivante : est-ce que le fait d'être un cours d'eau privé donne une protection additionnelle au propriétaire quant à la pollution engendrée par les voisins en amont? Il me semble que nous ne tolérerions pas de se faire polluer notre terrain en temps ordinaire, pourquoi je laisserais polluer ma section de lit de rivière? Si par une loi le gouvernement peut sacrifier la qualité des eaux des cours d'eau appartenant au domaine public, ne fait-il pas un abus de droit lorsqu'il nous impose la pollution de la propriété privée?

De toute façon, je ne comprends pas pourquoi les producteurs porcins seraient exclus des règles d'applications d'intérêt général et de droit commun de la loi et plus particulièrement du Code civil du Québec. Dans la mesure où cela pourrait s'appliquer, en utilisant certains extraits des articles ci-haut mentionnés, j'ai formulé les affirmations suivantes :

- le producteur porcin « peut, pour ses besoins, user de l'eau des lacs et étangs qui sont entièrement sur son fonds, mais en ayant soin d'en conserver la qualité »;
- le producteur porcin « doit rendre ces eaux à leur cours ordinaire, sans modification importante de la qualité et de la quantité de l'eau »;
- À moins de loi contraire, en tant qu'usager de la rivière Trout-River je pourrais «, de façon à éviter la pollution ou l'épuisement de l'eau, exiger la destruction ou la modification de tout ouvrage qui pollue ou épuise l'eau ».

Cela fait plus de 35 ans que je réside à cet endroit. Jusqu'à tout récemment, la bonne qualité de l'eau de ma rivière ne faisait aucun doute dans mon esprit. Les activités récréatives les plus diverses pouvaient s'y pratiquer (baignade, canoë, pêche, etc.) sans à avoir à se soucier de la pollution. Ce n'est plus le cas!

Plusieurs usines de production porcine sont en voie d'établissement dans cette région. La réputation de pollueurs de ces productions les a précédés. Il faut être bien ignorant ou de mauvaise foi pour ne pas reconnaître les dégâts causés par cette industrie

dans des régions entières, notamment celle de Chaudière-Appalaches, pour prétendre le contraire.

Les subventions, économie et pollutions :

Pourquoi le gouvernement insiste-t-il tant à subventionner une industrie qui détruit le bien collectif pour les générations à venir dans le seul but d'enrichir quelques producteurs porcins ou plutôt une quarantaine d'intégrateurs? On apprend d'ailleurs durant les présentes audiences que les producteurs de porcs veulent encore d'autres subventions pour des usines de traitement de fumier. Alors que le Québec réclame d'Ottawa des centaines de millions de dollars pour les hôpitaux, on apprend dans les présentes audiences que des centaines de millions de dollars sont distribuées aux producteurs porcins! Pas étonnant que tout ceci contribue largement au fait que nous soyons parmi les plus taxés au Canada.

Après l'implantation de ces usines, qu'est-ce que nous devrions faire? Privé de notre rivière, allons-nous être obligé de nous exiler? Mais pour aller où? En Floride! Avec les priorités actuelles de notre gouvernement, je crains fort qu'il n'y ait pas un seul endroit dans la «Belle Province» qui soit à l'abri des producteurs de porcs puisqu'une fois qu'une région est saturée de purin le producteur va construire ailleurs. C'est d'ailleurs pour cette raison que les producteurs de porcs envahissent le territoire du Haut-St-Laurent. Une fois que toute la province sera saturée de purin, gageons que les intégrateurs vont déménager ailleurs et le même scénario va recommencer.

Le gouvernement tente de nous rassurer en disant que l'industrie respecte les normes établies par les ministères responsables. Avec l'expérience que nous avons dans notre province, nous sommes en droit de nous demander si les normes ne sont pas établies pas les producteurs eux-même. Dans les faits les normes ne protègent pas suffisamment l'environnement et ne permettent pas à long terme une agriculture durable et excèdent la capacité de bio-absorption des sols. Le résultat est qu'une région devient polluée et doit en assumer les frais. Des frais qui ne sont pas payés par les producteurs de porcs.

De «porteurs d'eau» que nous étions, sommes-nous condamnés par nos gouvernements à devenir des porteurs de lisier?

Dans la transcription numéro 26 des présentes audiences, j'ai vivement apprécié la question adressée au ministère de l'Agriculture par le commissaire monsieur André Beauchamp qui résume bien les préoccupations de la population en général :

«Pourquoi subventionner une industrie contestée, pour l'exportation? Quel est le bénéfice que nous retirons d'un subventionnement d'une production qui est exportée pour la moitié? Alors, je voudrais qu'on puisse me montrer le différentiel de profit qu'il pourrait y avoir entre une production qui répond aux besoins de la population ici et une production avec 50 % d'exportation. Quel est le gain que nous avons? »

Afin de justifier les subventions remises aux producteurs, le ministère de l'Agriculture a répondu à cette question en présentant les chiffres sur les retombées économiques dans la province : Une industrie rapportant plusieurs milliards et générant plusieurs milliers d'emplois.

Concernant la question sous-jacente de l'opportunité de subventionner autre chose que la production du porc, la lecture des transcriptions me laisse perplexe. En somme, le gouvernement du Québec donne des subventions dans tous les secteurs d'activités de l'économie et c'est n'est pas au gouvernement de discriminer parmi les types de productions. Le gouvernement détermine les normes pour l'obtention de subvention et les distribue. Par exemple, nous subventionnons la Culture (le cinéma, la littérature, etc.) et que par voie de conséquence, nous devons subventionner l'industrie porcine et toute autre industrie. Je ne partage pas cet avis. Dans un contexte de mondialisation des marchés. Nous avons un devoir en tant que société, et ceci s'applique autant à la Culture des canadiens-anglais qu'à la Culture des canadiens-français, de subventionner la Culture sinon nous allons être complètement absorbés par la culture américaine.

La véritable question est de savoir pourquoi, au Québec, nous devons subventionner l'ensemble des secteurs d'activités de l'économie? Je crois que dans notre économie, il y a un lien pernicieux entre plusieurs éléments : Je propose ici un modèle simplifié : parce que nous avons des salaires élevés (parmi les plus élevés en Amérique du Nord), nous ne sommes pas concurrentiels sur les marchés internationaux. Par conséquent, les gouvernements octroient des subventions aux entreprises. Ceci entraîne un taux élevé d'impôt et de taxes de toutes sortes. Ce qui fait que malgré nos salaires élevés, notre pouvoir d'achat est amputé considérablement.

Que devons-nous faire alors? Je crois qu'il faut diminuer les interventions du gouvernement dans le secteur privé et mettre en place un système nous permettant un salaire concurrentiel sur les marchés internationaux (par exemple, au lieu de demander une augmentation de salaires, pourquoi ne pas demander une baisse des contributions à la source). C'est qui est important au bout du compte pour le consommateur, c'est son pouvoir d'achat réel. Actuellement, nos gros salaires sont des leurres. Une fois que nous avons payé nos impôts, les taxes de ventes, les permis divers, etc., que nous reste-t-il réellement? Permettez-moi d'illustrer mes propos par un exemple : prenons un travailleur qui gagne \$12.00 de l'heure mais après les impôts et les diverses taxes, il lui reste finalement \$6.00. Dans une économie différente, un travailleur gagne \$9.00 de l'heure mais après les impôts et les taxes, il lui reste également \$6.00. Dans les deux cas, le pouvoir d'achat des deux travailleurs est le même. La différence, c'est que l'entreprise qui embauche le travailleur à \$9.00 de l'heure est plus concurrentielle sur les marchés internationaux sans avoir besoin de subventions du gouvernement pour ce faire. Or, pour revenir à notre sujet principal, pour de nombreuses personnes, c'est précisément le fait que le gouvernement subventionne l'industrie porcine vouée à l'exportation qui est difficile à avaler.

L'agriculture durable :

Je ne trouve pas d'explications sensées tant du point de vue social qu'économique qui justifieraient que la province de Québec soit sacrifiée à la production uniquement du porc et par voie de conséquence soit sacrifiée à la mono-culture du maïs au détriment de tous les autres secteurs de l'activité agro-touristique. Pourquoi tout le territoire du Québec doit devenir une soue à cochon à ciel ouvert? Pourquoi condamner notre bonne terre arable à devenir stérile à force de la gaver de pesticides et d'engrais de purin de porcs? Est-ce que le gouvernement nous a vendus dans des ententes secrètes durant ses tournées commerciales à l'étranger?

Une agriculture saine et durable passe forcément par la diversité des productions offertes. Il n'est pas sain pour une province ou un état de baser toute son économie agricole sur une mono-production qui serait à la merci de l'offre et de la demande. Il n'est pas sain non plus pour un gouvernement de donner priorité à l'intérêt d'une minorité de producteurs au détriment de la population entière d'une région.

Actuellement, la loi sur la Protection des terres agricoles favorise la formation d'exploitations agricoles de plus en plus grandes. La portion de terrain où se retrouve l'ancienne maison de ferme et les bâtiments est détachée du reste de la terre pour être vendue en tant que ferme. Le reste des terres des petites fermes traditionnellement de 60 à 100 acres est regroupé pour former des terres de plusieurs centaines d'acres vouées généralement à une seule culture. La loi empêcherait par la suite le morcellement des « méga-terres » pour permettre de reformer le lot original. Ceci contribue à la diminution du nombre absolu de fermes en exploitation. Certains attribueront cette façon de faire à une philosophie de l'agriculture. Je me question pour ma part, si dans une perspective d'agriculture durable, il ne vaut pas mieux augmenter le nombre de ferme en exploitation ce qui favoriserait la diversité des cultures.

De plus, je crois qu'il faut favoriser l'utilisation de fumier (fait de litières de paille et de déjections des animaux) comme engrais. Ce mélange permet de mieux enrichir le sol et la dégradation graduelle du fumier permet une fertilisation sur une plus longue période respectant par le fait même les capacités de bio-absorption des sols.

Certains ont déjà évoqué le problème de la croissance de la population mondiale (1900 : 1 milliard; 1970 : 3 milliards; actuellement près de 6 milliards) qui entraîne une demande grandissante de nourriture pour justifier la nécessité de tant produire. Au rythme où vont les choses, la fiction va rejoindre, voire dépasser la réalité telle que décrite dans des films comme Green Soyent (Soleil vert). Est-ce que la pollution et la surpopulation va entraîner un épuisement lent et graduel mais irréversible des denrées? Nul ne peut prétendre connaître l'avenir quant à la croissance de la population mondiale, mais il est vrai que cette croissance est inquiétante et devrait être contrôlée. Par ailleurs, nous savons que la plupart des productions agricoles, industrielles, etc. créent de la pollution et utilisent des ressources non-renouvelables. Nous avons, par conséquent, le devoir de produire en polluant le moins possible.

Autre point, les données des 50 dernières années sur l'accroissement alimentaire sont trompeurs. Dans les faits, cet accroissement est en partie dû d'une part, par des engrais qui à long terme stérilisent les sols et d'autre part, par l'augmentation de la superficie des terres cultivables, conséquence directe de la déforestation.

Notre région était traditionnellement vouée à la production maraîchère et laitières. Ces deux industries s'intégraient harmonieusement dans notre région qui par ailleurs tente de développer son secteur touristique. L'industrie du porc n'est pas bienvenue dans notre région car elle va engendrer l'exode rural et déprécier les points d'intérêt récréo-touristiques. Au bout du compte les gains économiques créés par l'industrie du porc amèneront des pertes économiques dans tous les autres secteurs d'activités. Ce qui en fin de compte, résultera en une perte du point de vue économique, sans parler de l'impact négatif sur les populations concernées.

Je demande au gouvernement de faire marche arrière dans son plan d'ensemble qui favorise la multiplication de méga-porcherie à la grandeur de la province. Le gouvernement doit revoir ses règlements sur les porcherie afin de favoriser une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Le gouvernement doit tenir compte des populations locales afin de restreindre l'exode rural qui entraîne l'étalement urbain. À lire les transcriptions, j'ai eu l'impression que c'est finalement le rêve inavouable de certains producteurs porcins de voir partir les résidents qui ne sont pas agriculteurs.

Actuellement, divers facteurs (les subventions des gouvernements, les normes environnementales inefficaces maintenues en place dans le seul but de ne pas déplaire aux producteurs de porcs, les frais de dépollution qui ne sont pas assumés par les producteurs de porcs, les piètres conditions de vie où sont maintenus les animaux, l'engraissement causé par les hormones de croissance, etc.) s'associent afin de maintenir le prix du porc outrageusement bas. Pourquoi tout ceci? Dans le but d'avoir des prix concurrentiels sur les marchés nationaux et internationaux. Je me permets de dire que nous faisons fausse route. Nous ne devons pas laisser le soin aux gouvernements locaux d'établir des normes de production pour l'industrie du porc. Les gouvernements locaux peuvent, aux dépens de leur population et afin de permettre d'abaisser les prix de production, établir des normes moins sévères. Par conséquent, il doit y avoir des normes de productions reconnues mondialement. Je base ma réflexion sur le système ISO utilisé dans l'industrie lourde, etc.

La mondialisation de l'économie et l'intention d'unifier les marchés ont fait naître les normes ISO (International Organization for Standards ou Organisation internationale de normalisation). ISO sert à élaborer une série de normes de gestion et d'assurance de la qualité, connue sous le nom d'ISO 9000. Il s'agit de l'assurance de la qualité, qui facilite les échanges commerciaux mondiaux et utilise une langue commune en matière d'opérations, de productivité et de réduction des coûts. C'est un ensemble de méthodes, de procédure, de normes qui permettent d'atteindre des standards. Ces normes sont

actuellement appliquées un peu partout dans le monde et remplacent graduellement les normes nationales utilisées dans différents pays.

L'implantation d'un système analogue à ISO, non seulement pour la viande de porc, mais pour l'ensemble des productions agroalimentaires, est nécessaire dans le cadre d'un système économique voulant respecter le développement durable de l'agriculture. Ainsi, nous pourrions être assurés de consommer du porc de grande qualité qu'importe sa provenance et le prix du porc refléterait réellement ce qu'il en coûte pour produire :

- Le porc doit être produit sans subvention du gouvernement;
- Le porc doit être produit sous des normes environnementales réalistes qui protègent véritablement l'environnement;
- Le prix du porc doit inclure l'ensemble des frais liés, le cas échéant, à la dépollution;
- La production du porc ne doit plus nécessiter l'utilisation systématique d'hormones de croissance et d'antibiotiques pour augmenter plus rapidement le poids du cochon;
- Etc.

La nécessité de respecter les critères d'un système semblable à ISO dans le domaine de la production du porc pour pouvoir vendre un produit sur les marchés internationaux aura un effet régulateur au niveau de la concurrence. Cependant, un tel système au niveau de l'agriculture ne doit avoir pour effet d'éliminer les petits producteurs. Nous devons, par conséquent adapter un système de qualité en fonction de tous les types d'entreprises oeuvrant dans l'agriculture.

En conclusion au sujet de l'agriculture durable, je suis conscient que nous avons un grave problème sur les bras, non seulement en ce concerne l'agriculture durable mais en ce qui concerne la qualité de vie de l'humanité dans l'avenir. Nous sommes tous responsables en partie de ce qui arrive et nous avons un devoir individuellement et collectivement de trouver des solutions. Plus particulièrement, en ce qui concerne les présentes audiences sur le développement durable de la production porcine au Québec, j'espère que les gouvernements prendront les bonnes décisions. Mais j'en doute. Par conséquent, afin d'empêcher l'expansion des méga-porcherie, ceux qui le peuvent achetez des terres et imposez pour l'avenir des servitudes empêchant l'implantation de porcherie et l'utilisation sur ces terres de lisier de cette industrie.

Le monopole syndical :

La liberté d'association est une liberté fondamentale reconnue à l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et à l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés. Par conséquent, les agricultures peuvent s'associer et revendiquer leur droits. Je me questionne cependant quant au monopole syndical de UPA et son lien privilégié avec le gouvernement. Les transcriptions des audiences nous renseignent grandement sur le rôle prépondérant de UPA à tous les niveaux de décision du ministère de l'Agriculture. Premièrement, les agriculteurs doivent obligatoirement cotiser à l'UPA et doivent être représentés par l'UPA. Finalement, l'UPA joue un rôle important dans la distribution des subventions.

Je me demande si le monopole syndical ne dessert pas l'intérêt des agriculteurs et de la population en général. Je suis d'avis que la liberté d'association implique la liberté de ne pas s'associer et implique également la liberté de s'associer avec l'association de son choix. La situation actuelle qui prévaut dans la province de Québec contrevient donc à la Charte et devrait être contestée devant le Tribunal des droits de la personne.

Augmentation de la richesse collective :

D'un point de vue plus général, il est paradoxal que malgré une augmentation relative de la richesse collective depuis les cinquante dernières années, qui s'est traduit par une augmentation considérable des dépenses pour se vêtir, pour se loger, pour l'achat de biens durables et semi-durables, etc., les gens ne soient pas prêts à payer davantage afin de s'assurer de la qualité des aliments qu'ils consomment. Pourtant, l'alimentation devrait être parmi nos préoccupations les plus importantes.

Les conditions de vie des animaux :

J'aimerais en terminant, parler des conditions de vie des animaux. J'ai connu des fermiers qui élevaient leurs cochons de façon paysanne. Ils avaient quelques truies et quelques verrats. Les cochons avaient un bon espace dans la grange et couchaient dans la paille. Quand le temps le permettait, les cochons allaient à l'extérieur dans un grand enclos. Jamais les fermiers en questions utilisaient d'hormones de croissance et je ne me rappelle pas qu'ils aient eu recours de façon systématique aux antibiotiques. C'est tout le contraire qui se produit dans les méga-porcheries. En plus des hormones de croissance et des antibiotiques, les animaux vivent dans une promiscuité qui engendre un stress important sans parler qu'ils ne voient jamais la lumière du jour.

Ce n'est pas pour rien qu'on réfère toujours dans cette industrie au mot « porc » au lieu de « cochon » car pour cette industrie ce n'est pas l'animal qui importe beaucoup ce sont les profits engendrés par sa viande. De cette viande, je n'en veux pas. J'évite tant ce faire ce peut d'acheter du porc si je ne connais pas sa provenance. Mais ceci n'est pas facile. Le porc se retrouve un peu partout : le pepperoni dans la pizza; Les frites de la plupart des restaurants sont cuites dans du saindoux (de la graisse de porc); dans la

nourriture pour animaux domestiques, souvent la mention « sous-produit de viande » cache la présence de porc, etc.

En espérant avoir contribué de façon constructive à ce débat, veuillez agréer, mes meilleures salutations.

André Desaulniers

Courriel : pensees@videotron.ca